

## **La Commission des institutions politiques du Conseil national (CIP-N) pendant la 46<sup>e</sup> législature 1999 - 2003**

### **Contenu**

- 1 Mandat
- 2 Objets traités pendant la 46<sup>e</sup> législature 1999-2003
- 3 Composition de la commission, sous-commissions
- 4 Nombre de séances nécessaires
- 5 Remarques sur les travaux de la commission
- 6 Perspective: les grands dossiers dont se saisira la commission pendant la 1<sup>re</sup> moitié de la 47<sup>e</sup> législature 2003-2005 (sous réserve de modifications)

### **1 Mandat**

Conformément à l'art. 15, al. 2, RCN (selon version valable jusqu'au 30.11.2003), les commissions législatives ont pour mission :

- a. l'examen préalable des objets relevant de leur domaine qui leur sont attribués par le Bureau, à l'intention du Conseil;
- b. le suivi régulier de l'évolution sociale et politique dans leurs domaines;
- c. l'élaboration de suggestions et de propositions visant à régler les problèmes relevant de leur domaine;
- d. la coordination avec les commissions des deux conseils qui traitent les mêmes questions ou des questions analogues, en particulier les commissions des finances et de gestion.

Conformément à la décision du bureau du 8 novembre 1991, la CIP-N s'est vu attribuer les domaines de compétences suivants : autorités fédérales (à l'exception du Tribunal fédéral), personnel fédéral, Confédération et cantons, garantie des Constitutions cantonales, droits politiques, nationalité, étrangers, asile, rapports Église-État.

## 2 Objets traités pendant la 46<sup>e</sup> législature 1999 - 2003

### 21 Répartition par type d'objets

La CIP-N a procédé à l'examen préalable de **125** objets, qui se répartissent comme suit (les chiffres entre parenthèses concernent la période 1995-1999):

	Type d'objet	Nombre	Remarques
a.	Projets d'acte du Conseil fédéral	30 (22)	<i>dont 2 initiatives populaires</i>
b.	Rapports du Conseil fédéral	1	
c.	Co-rapports sur des projets d'acte du Conseil fédéral ou d'autres commissions	2 (1)	
d.	Examens préalables d'initiatives parlementaires	37 (20)	<i>Donner suite : 8 Ne pas donner suite : 23 Retraits : 6</i>
e.	Examens préalables d'initiatives des cantons	6 (1)	<i>Donner suite : 3 Ne pas donner suite : 3</i>
f.	Élaboration d'un projet (lv.pa. de commission / lv.pa. / lv.ct. 2 <sup>e</sup> phase)	17 (6)	<i>Approbation : 9 Classement : 8</i>
g.	Projets d'acte de l'autre conseil (lv.pa. élaborée par une commission de l'autre conseil)	5 (2)	<i>Approbation : 4 Rejet : 1</i>
h.	Interventions de commission	5 (2)	<i>Motions</i>
i.	Motions de l'autre conseil	3 (4)	
j.	Pétitions	17 (13)	<i>Ne pas donner suite : 10 Examen dans le cadre d'un autre objet: 7</i>
k.	Objets internes qui n'ont pas été soumis aux conseils	2 (?)	
	<b>Total</b>	<b>125 (71)</b>	

### 22 Projets d'acte du Conseil fédéral et de l'autre conseil

Les principaux projets d'acte à avoir été soumis à l'examen préalable de la commission sont les suivants :

- 98.076 Loi sur le personnel de la Confédération
- 99.021 Référendum constructif. Initiative populaire
- 99.023 Caisse fédérale de pensions. Loi
- 99.436 lv.pa. de commission 96.091-CE. Suppression de carences dans les droits populaires
- 01.036 "Contre les abus dans le droit d'asile". Initiative populaire
- 01.076 Loi sur la nationalité. Révision
- 02.024 Loi sur les étrangers
- 02.060 Loi sur l'asile. Révision partielle

## 23 Élaboration d'un projet

Élaboration d'un projet de loi ou d'arrêté sous la direction de la commission : la CIP-N a soumis 9 projets de ce type au conseil:

- 99.427 lv.pa. Stamm Judith. Campagnes de votation. Création d'une autorité de recours (CN : ne pas entrer en matière)
- 00.415 lv.pa. Commission des institutions politiques CN. Abrogation de l'article sur les évêchés (art. 72 al. 3 Cst.). (approuvée par le peuple et les cantons le 10.6.2001)
- 01.401 lv.pa. Commission des institutions politiques CN. Loi sur le Parlement
- 01.455 lv.pa. Commission des institutions politiques CN. Droit de recours contre les décisions de naturalisation discriminatoires (contenu approuvé sous 01.076)
- 02.400 lv.pa. Commission des institutions politiques CN. Moyens alloués aux membres des conseils au titre du mandat parlementaire
- 02.423 lv.pa. Commission des institutions politiques CN. Réglementation en matière de prévoyance applicable aux députés
- 02.424 lv.pa. Commission des institutions politiques CN. Entreprises liées à la Confédération. Salaires des cadres et rémunérations des membres des conseils d'administration
- 03.418 lv.pa. Commission des institutions politiques CN. Règlement du Conseil national
- 03.448 lv.pa. Commission des institutions politiques CN. Médias et démocratie

7 lv.pa. ont été classées car les objectifs qu'elles visaient ont pu être poursuivis dans le cadre d'autres projets. Pour 1 lv.pa., le classement a été proposé car le mandat visant à élaborer un projet ne pouvait être rempli :

- 99.430 lv.pa. Gross Andreas. Campagnes de votation. Publication des montants de soutien importants

L'élaboration d'un autre projet d'acte est presque terminée : le projet de loi sur le Bureau de médiation a été adopté et mis en consultation.

## 24 Autres activités

Outre les affaires qui lui ont été transmises par les bureaux des chambres, la CIP-N, conformément à l'art. 15, al. 2, let. b et c, RCN (cf. point 1), a traité divers problèmes d'actualité relevant de son domaine de compétences :

- Objectifs législatifs du DFJP pour la nouvelle législature dans les domaines relevant de la CIP, discussion avec la chef du département DFJP du 27.1.00
- Réforme du Gouvernement. Information concernant l'état des travaux du Conseil fédéral (20.5.00, 26.10.00, 1.2.01)
- Nationalité et droit de cité, auditions du prof. A. Auer, université Genève, et du prof. U. Zimmerli, université Berne, du 25.5.00
- Renvoi des réfugiés kosovars, information par la chef du département DFJP du 25.5.00
- Echanges scolaires à l'occasion de l'Expo.02 (16.11.00)
- Nationalité (1.3.01, 27.4.01)
- Politique de l'UE en matière d'asile et de migration. Informations fournies par un représentant de la Commission de l'UE du 26.4.01
- « Sans-papiers », audition du comité de soutien alémanique et romand et des experts le 7.9.01
- Salaires des cadres dans l'administration fédérale (2<sup>e</sup>-3<sup>e</sup> trimestre 2001)

- Prévoyance professionnelle des parlementaires, expertise confiée à un cabinet externe (2<sup>e</sup>-4<sup>e</sup> trimestre 2001)
- Moyens et indemnités alloués aux parlementaires, mandat pour un rapport d'expertise externe (2<sup>e</sup>-4<sup>e</sup> trimestre 2001)

### 3 Composition de la commission, sous-commissions

#### 31 Présidence

- Présidente session d'hiver 1999 - session d'hiver 2001 : Hubmann Vreni
- Vice-président session d'hiver 1999 -.session d'hiver 2001 : Antilles Charles-Albert
- Président session d'hiver 2001 - session d'hiver 2003 : Antilles Charles-Albert
- Vice-président session d'hiver 2001 - session d'hiver 2003 : Weyeneth Hermann

#### 32 Membres de la commission

- Composition de la commission à partir de la session d'hiver 1999 : Aeppli Wartmann, Baader Caspar, Beck, Bühlmann, Cina, de Dardel, Eberhard, Engelberger, Fehr Hans, Glur, Gross Andreas, Joder, Lalive d'Epinay, Leuthard, Lustenberger, Scherer, Steinegger, Thanei, Vallender, Vermot, Vollmer, Weyeneth, Zwygart

Démissions et nouveaux membres depuis la session d'hiver 1999 :

- Donzé remplace Zwygart à partir de la session d'hiver 2000
- Tillmanns remplace Thanei à partir de la session d'automne 2001
- Janiak remplace de Dardel à partir de la session d'hiver 2001
- Schibli remplace Baader Caspar à partir de la session d'hiver 2001
- Oberholzer Leutenegger remplace Vollmer à partir de la session d'hiver 2001
- Marty Kälin remplace Aeppli Wartmann à partir de la session d'été 2003

#### 33 Sous-commissions

La commission a institué les sous-commissions suivantes :

- Sous-commission « Médias et démocratie » (session d'automne 1997 – session d'hiver 2002) ; composition à partir de la session d'hiver 1999 : *Gross Andreas*, Antille, Aeppli Wartmann, Bühlmann, Eberhard, Engelberger, Joder, Leuthard, Weyeneth
- Sous-commission « Droits populaires » (session de printemps 2000 – session d'hiver 2001, conjointement avec la CIP -E) : *Cina*, Baader, de Dardel, Engelberger, Gross Andreas, Joder, Lustenberger, Vallender, Vermot
- Sous-commission « Nationalité » (à partir de la session d'été 2001) et « Service de médiation » (session d'automne 2001 – session de printemps 2003) : *Vallender*, Aeppli Wartmann, Cina, de Dardel (jusqu'à la session d'hiver 2001), Hubmann (dès la session d'hiver 2001), Engelberger, Joder, Leuthard, Scherer, Vermot
- Sous-commission « Salaires des cadres » (session d'automne 2001 – session de printemps 2002) : *Joder*, Eberhard, Engelberger, Lustenberger, Tillmanns, Vallender, Vermot, Vollmer, Weyeneth

## **4 Nombre de séances nécessaires**

### **41 Commission**

Ces travaux ont exigé au total 35 séances (non compris les séances organisées en période de session), équivalent à 66 jours de séance ou 341.5 heures (soit 5.25 heures par jour de séance en moyenne).

À titre comparatif :                   1995-1999: 40 séances, 62 jours de séance, 313 heures  
  1991-1995: 30 séances, 55 jours de séance, 269 heures

### **42 Sous-commissions**

Leurs travaux ont exigé au total 41 séances (non compris les séances organisées en période de session), équivalent à 42 jours de séance ou 121 heures (plus de 2,75 heures par jour de séance en moyenne).

À titre comparatif : 1995-1999 : 25 séances, 26 jours de séance, 99 heures

Les 4 sous-commissions instituées ont siégé de la manière suivante :

#### ***Sous-commission « Droits populaires »***

Cette sous-commission a tenu 8 séances (non compris les séances organisées en période de session), équivalant à 9 jours de séance ou 30,25 heures (à peine 3,5 heures par jour de séance).

#### ***Sous-commission « Médias et démocratie »***

Cette sous-commission a tenu 23 séances (non compris les séances organisées en période de session), équivalant à 23 jours de séance ou 66,5 heures (à peine 3 heures par jour de séance).

#### ***Sous-commission « Nationalité » et « Service de médiation »***

Cette sous-commission a tenu 7 séances (non compris les séances organisées en période de session), équivalant à 7 jours de séance ou 18,25 heures (plus de 2,5 heures par jour de séance).

#### ***Sous-commission « Salaires des cadres »***

Cette sous-commission a tenu 3 séances (non compris les séances organisées en période de session), équivalant à 3 jours de séance ou 7,75 heures (plus de 2,5 heures par jour de séance).

## **5 Remarques sur les travaux de la commission**

### **51 Examen des objets émanant du Conseil fédéral**

L'« afflux » d'objets émanant du Conseil fédéral est très irrégulier. Durant la première moitié de la 46<sup>e</sup> législature, la CIP n'a eu aucun objet important et complexe à traiter, hormis les deux projets concernant la refonte du droit du personnel de la Confédération. De plus, étant donné que ces deux projets se trouvaient déjà dans la dernière phase de la procédure d'élimination des divergences, ils n'ont pas fourni énormément de travail à la commission. En revanche, la seconde moitié de la législature a été dominée par l'examen de la loi sur les étrangers (env. 60 heures de délibérations), par celui de la loi sur la nationalité et par la révision partielle de la loi sur l'asile.

### **52 Examen préalable des initiatives parlementaires et des initiatives des cantons**

La CIP-N n'a rencontré aucune difficulté spécifique dans l'examen préalable des initiatives parlementaires.

### **53 Élaboration des projets de loi et d'arrêté (initiatives de commission, « 2<sup>e</sup> phase » des initiatives parlementaires)**

L'examen de l'avant-projet de la loi sur le Parlement (révision totale de la LREC) a représenté la plus grosse partie du travail de la commission durant la période en question. Il a nécessité quelque 50 heures de séance. Les huit autres projets en cours à la commission (cf. ch. 23) ont également occasionné beaucoup de travail aux membres de la commission et de son secrétariat.

### **54 « Suivi régulier de l'évolution sociale et politique » (art. 15, al. 2 let. b RCN)**

La liste des « autres activités » mentionnées au chiffre 24 prouve que la commission a traité de nombreux problèmes relevant de son domaine de compétences. Cette pratique en vigueur depuis le début de l'activité de la CIP (1992) a pu être intensifiée, en particulier durant la 1<sup>re</sup> moitié de la législature en raison du temps dégagé par l'absence de grands projets à traiter (objets émanant du Conseil fédéral). Pour quatre questions – à savoir la nationalité, les salaires des cadres, les indemnités allouées aux députés et les moyens techniques mis à leur disposition, et enfin la prévoyance professionnelle des députés –, la commission ne s'est pas cantonnée à une mission d'information et de discussion, mais a tiré les conséquences législatives qui s'imposaient en décidant de préparer une initiative de commission sur le sujet.

## **55 Coordination avec les autres commissions**

Dans le cadre de l'élaboration du projet de loi sur le Parlement, la commission a lancé une procédure de consultation auprès de tous les autres organes parlementaires concernés (CPE, CdF, CdG, CAJ, Commission de rédaction, commission spéciale Programme de législature, Délégation administrative).

## **56 Participation du Parlement en matière de politique extérieure**

Selon l'art. 47<sup>bis</sup>, al. 6 LREC, les CPE « informent les autres commissions permanentes sur les objets qui concernent leurs domaines de compétences. Les autres commissions permanentes sont consultées». Le domaine de compétence de la CIP est surtout en rapport avec la politique internationale en matière d'asile et de migration. Certes, la commission a obtenu une fois, à sa propre demande, des informations de la part d'un représentant de la commission européenne sur la politique d'asile et de migrations, mais elle n'a jamais été informée par la CPE ni associée à une procédure de consultation comme le prévoit la loi.

## **6 Perspective: les grands dossiers dont se saisira la commission pendant la 1<sup>re</sup> moitié de la 47<sup>e</sup> législature 2003-2005 (sous réserve de modifications)**

01.080 é Réforme de la direction de l'Etat

02.024 n Loi sur les étrangers/02.060 n Révision partielle de la loi sur l'asile : élimination des divergences

03.013 é Loi sur la transparence

Loi sur la procédure de consultation

Loi fédérale sur les droits politiques. Révision partielle (introduction de l'initiative populaire générale)

Droit de recours en matière de naturalisation (lv.pa. et lv.ct.)

Loi sur la caisse de pension. Modification